



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **12 septembre 2025**
Présents : **21**
Votants : **27**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Agnès DESCOUX	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Franck PARIS	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Magali BOUARFE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-41 : RESSOURCE HUMAINE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Création de postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste dans le cadre d'emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Code du Poste	Filière	Catégorie de l'emploi	Cadres d'emplois	Libellé du grade	Quotité de travail
ASEM4	Médico - social	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal	Temps complet

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 26 septembre 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET